

Séance du mardi 9 décembre 2014 à 20h30
Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL

Présidence :	M.	Wolfgang	HONEGGER	
Présents :	Mme	Anne	BOADA	
	Mme	Carol	BORLOZ-NEUFFER	
	M.	Christophe	FAVRE	
	M.	Georg	FEYER	
	M.	Bastien	GUEX	
	Mme	Isabelle	ISCH	
	M.	Philippe	LAGRANGE	
	Mme	Erika	MOTTIER	
	Mme	Marie-France	MUTILLOD	
	Mme	Fabienne	PITTELOUD	
	M.	Georges	RYCHNER	
	Mme	Anne-Claude	SEMON	
	Mme	Elisabeth	STALDER	
	M.	Viken	VARTZBED	
Assistent :	M.	François	MAZENOD	Maire
	M.	Andreas	BAUMGARTNER	Adjoint
Excusés :	M.	Marco	REALINI	
	M.	Jean	KELLER	
	M.	Michel	STALDER	

◆ ◆ ◆

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 11 novembre 2014
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Rapport des commissions
5. Amortissements complémentaires 2014 et moyens de les couvrir (délibération)
6. Propositions de la Mairie
7. Propositions individuelles et questions
8. Huis clos (naturalisations)

◆ ◆ ◆

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 NOVEMBRE 2014

Mme BOADA apporte les corrections suivantes :

- P. 390, point 1 : Concernant la correction de la page 383, remplacer « avaient envoyé » par « ont reçu ».
- P. 390, point 2 : Au point a) remplacer « Le Conseil Municipal » par « Mme BOADA ».
- P. 384, point 6 : Remplacer « les impôts » par « le budget de fonctionnement ».
- P. 403 : Dans le deuxième paragraphe de « Rénovation du château », remplacer « patrimoine » par « patrimoine ».

Mme ISCH demande que la lettre mentionnée au point a) des communications du Bureau du Conseil Municipal soit annexée au procès-verbal.

Le procès-verbal est approuvé par 14 voix pour, soit à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Président dit avoir une seule communication. Il invite les Conseillers municipaux à informer M. Stéphane BARATELLI s'ils souhaitent verser leur jeton de ce soir à La Thune du Coeur.

3. COMMUNICATIONS DE LA MAIRIE

➤ M. MAZENOD

- **Genthod et l'environnement**

Après le versement, par le centre national de prestations du Programme Bâtiments, de subventions totalisant Frs. 112'740.- pour l'enveloppe thermique de l'école avec les remerciements à la Commune de Genthod pour cet assainissement et sa contribution à la protection du climat, c'est au tour du canton de verser une subvention de Frs. 63'815.-.

En outre, l'Office romand de certification Minergie a félicité la Commune de Genthod pour ses 3 projets Minergie (Centre communal polyvalent, Parascolaire et Bâtiment commercial). Nous avons reçu les 3 certificats, ainsi que les plaquettes avec les numéros de certification Minergie (GE-529, GE-530 et GE-531), qui ont été présentés à la Commission des Bâtiments le 2 décembre 2014. Vous pouvez tous les voir ce soir.

- **Taxe professionnelle communale 2015**

Le 11 novembre 2015, le Conseil municipal de Genthod a voté le dégrèvement total de la taxe professionnelle, qui représente un montant de Frs. 311'000.-. Genthod est une des 13 communes genevoises qui renoncent à cet impôt prélevé auprès des entreprises locales. Au niveau du canton, la taxe professionnelle rapporte Frs. 193 Mio. Le dégrèvement total ne dispense pas pour autant les contributeurs à remplir le formulaire y relatif.

- **Indice général de capacité financière des communes pour 2015**

Le Conseil d'Etat a déterminé l'indice général de capacité financière des 45 communes genevoises et a procédé à leur classement pour l'année 2015. Genthod remplace Cologny en première position. 16 communes ont vu leur indice progresser, alors que 29 ont subi une diminution. L'écart entre l'indice le plus élevé et l'indice le plus faible se creuse.

L'indice général de capacité financière de chaque commune correspond à la moyenne de l'indice annuel des trois derniers exercices connus (2011, 2012 et 2013) établi par le département des finances en collaboration avec le département présidentiel.

Cet indice permet de calculer la « part privilégiée » de chacune des communes. Celle-ci sert à déterminer la répartition de l'impôt sur les personnes physiques entre la commune de domicile et la commune de travail. L'indice permet aussi de calculer : la part de chaque commune au fonds de péréquation financière intercommunale alimenté par une partie de l'impôt sur les personnes morales; la part des communes ayant droit aux prestations du fonds intercommunal; et finalement la part des communes à diverses subventions cantonales concernant les investissements des communes (bâtiments scolaires communaux, réseau secondaire d'assainissement des eaux, etc.).

A Genève, la capacité financière des communes est calculée chaque année au moyen de 4 indices : celui des revenus par rapport au nombre d'habitants, celui des revenus par rapport au nombre d'élèves des écoles communales, celui des revenus par rapport à l'importance du domaine public à charge des communes, ainsi que celui du taux des centimes additionnels communaux.

- **Festival Antigél**

M. Michel STALDER vous informe que Cold Specks se produira au centre communal de Genthod le mardi 3 février 2015 à 20h30.

Haut-le-cœur et vague-à-l'âme, le blues-folk de la canadienne Cold Specks envoûte et émeut. Une musique hybride d'influences gospel, country-blues et folk ancestral, où jazz et rock rejoignent la litanie de ces émouvants et imparables chants d'outre-tombe.

- **M. BAUMGARTNER**

- **Parking des Chânets**

Nous venons d'obtenir l'autorisation de construire du parking des Chânets destiné aux caravanes, ainsi que d'abattre les deux poiriers se trouvant sur la parcelle. Il est plus facile de passer par la commune de Bellevue étant donné qu'ils ont déjà un parking à cet endroit. C'est alors elle qui sélectionnera les entreprises pour effectuer les travaux, sous le contrôle de Genthod.

4. RAPPORT DES COMMISSIONS

- **Affaires sociales et naturalisation** : Rapport de Mme BOADA, présidente

« La commission s'est réunie douze fois.

- **Naturalisations**

Treize demandes ont été reçues : quatre préavis favorables ont été donnés, trois dossiers seront traités lors du huis clos de ce soir, six dossiers sont à l'étude.

- **Aînés**

Le 12 février, quatre-vingt-trois personnes sont allées voir au Théâtre du Léman une pièce intitulée « 13 à table ».

Septante-cinq personnes ont profité de la sortie annuelle le 14 mai : visite du musée Olympique à Lausanne suivi d'un repas.

Nonante personnes ont participé à la traditionnelle sortie au cirque Knie qui a eu lieu le 3 septembre.

Le 10 novembre, soixante personnes se sont inscrites pour « les automnales » à Palexpo : transport en car, repas et mini-revue en fin d'après-midi.

Et finalement le 15 décembre, les enfants de la section élémentaire chanteront à 14h00 au centre communal pour les aînés.

La commission suit le fonctionnement du réseau d'aide pour les aînés assuré par une assistante sociale et quelques bénévoles.

- **FASe**

La commission suit l'évolution du mandat confié aux travailleurs sociaux hors murs et les activités proposées au local du Centre Sportif de la Vigne Blanche.

- **Appartements**

Quatre appartements ont été attribués en collaboration avec les membres de la commission des bâtiments.

- **Aide humanitaire**

Suite à l'étude des nombreuses demandes, les commissaires ont décidé d'octroyer un don à vingt-quatre dossiers pour une somme globale de Frs. 80'000,- prévue au budget. Deux associations ont été auditionnées.

Depuis plusieurs années, la commission privilégie les petits projets concrets comme la construction ou le fonctionnement d'écoles, d'orphelinats, de centres de santé, ainsi que l'installation de puits pour l'eau potable ou la distribution de nourriture.

La commission a également octroyé des dons à six organisations d'aide en Suisse pour une somme globale de Frs. 20'000,-.

➤ **Aménagement du territoire et tissu économique** : Rapport de Mme PITTELOUD, présidente

« La commission aménagement du territoire a travaillé sur les demandes de dérogations au rapports de surfaces, au droit de préemption que peut exercer la commune, sur le budget 2015 et sur l'accès au Lac Lullin.

Concernant l'accès au Lac, les autorisations ont été obtenues et les travaux ont débuté, merci à la Mairie et à M. François MAZENOD pour le travail sur ce projet. Pour le droit de préemption que peut exercer la commune et la planification foncière, à la demande du Conseil municipal, après l'excellente présentation de M. Bastien GUEX sur la situation des zones de bruit sur la commune démontrant que la quasi totalité de la commune se trouve en zone inconstructible, nous avons dû conclure qu'il n'y avait pas matière à étudier plus avant la question.

Enfin nous avons préparé le Budget pour l'année prochaine. Je tiens à remercier les commissaires pour leur travail et les magnifiques résultats, et le Maire pour tout ce qu'il a fait pour le projet d'accès au bord du lac. »

➤ **Culture et bibliothèque** : Rapport de Mme ISCH, présidente

« La commission de la culture et bibliothèque s'est réunie à cinq reprises en 2014 et a traité des sujets suivants :

- **Programme culturel**

Un nouveau programme culturel, que la commission souhaite éclectique, a été élaboré ceci afin de répondre aux attentes du plus grand nombre de Gentousiens.

En janvier, le film **Himalaya le village suspendu** de Véronique, Anne et Erik Lapied a fait salle comble dans le nouveau centre communal. Puis en février, une deuxième salle comble, avec un public conquis par **Henri Dès**. En mars, **Les sketches de Fernand Raynaud du Theatrum comicum** ont permis de retrouver l'atmosphère joyeuse, douce et piquante de ce grand comique. Avril, place au jazz ! Une œuvre inédite la « Genthod suite » du gentousien d'adoption **John Aram** a été composée spécifiquement pour l'occasion et jouée pour la première fois. En mai, c'est **Brigitte Rosset** et **Christian Scheidt** qui ont interprété **La Locandiera**, enfin presque. Une comédie sur le caractère conflictuel du jeu amoureux. En juin, un concert pour les jeunes, **Alejandro Reyes**, ce jeune prodige auteur et compositeur autodidacte les a séduits.

Pour la première soirée de la rentrée, **Manon Raboud**, gentousienne, est venue présenter son court métrage **Le Salon de Basil**, une première expérience en 3D pour cette jeune femme passionnée d'animation. En septembre, **David Cunado**, a partagé sa belle vie avec le public. Puis en octobre, **Anaïs Low**, gentousienne également, a ravi les spectateurs par sa voix rauque et puissante.

Au mois de novembre, le groupe montant **Carrousel** s'est arrêté à Genthod pour un concert entre chanson française, folk et rock. Et pour terminer cette saison, en décembre, c'est **Jael, Coline Pellaton** avec sa voix et son violon et **Thierry Chatelain** et son accordéon, qui sont revenus à Genthod pour un concert après avoir participé au spectacle inaugural du centre communal.

Le bilan de la première saison dans le nouveau centre communal est positif, elle a attiré un nombreux public, même si un certain temps de rodage est encore nécessaire.

Les membres de la commission se sont aussi investis pour proposer, puis choisir des spectacles pour la saison 2015. La commission a décidé de maintenir la présentation et l'accueil du public par un membre de la commission et ainsi garder ce contact avec les Gentousiens.

La commission a demandé à la Mairie d'étudier une meilleure stratégie publicitaire et d'améliorer la communication avec ses membres.

Deux déplacements en car pour l'opéra d'Avenches et le Tattoo Festival, en collaboration avec la commune de Bellevue, ont été validés.

- **Pourcent culturel**

La commission a regretté que l'idée retenue d'une fresque par les enfants de l'école ait été abandonnée. Toutefois, un projet très similaire est en cours de développement.

- **Festival Antigél**

En plus de la saison culturelle, la commune a participé une nouvelle fois au Festival Antigél. Le 8 février c'est **Adam Green**, crooner américain de la scène folk new yorkaise, qui a fait salle comble.

- **Résolution par le Conseil municipal de Bellevue pour une véritable politique culturelle**

La commission a reçu la commission manifestations, culture et sports de Bellevue pour discuter des points soulevés dans leur résolution, notamment le fait que la politique culturelle à Bellevue est inexistante, alors qu'à contrario celle de leur commune voisine est florissante (Merci Bellevue ☺), et de leur souhait d'étudier l'opportunité de créer un groupe de travail culturel intercommunal. Lors de cette rencontre, la commune de Collex-Bossy a également été invitée.

Il en est ressorti qu'une meilleure coordination des manifestations serait intéressante, à savoir de publier un calendrier commun des différentes activités culturelles et d'améliorer la communication. Pour terminer, il a aussi été proposé d'organiser des projets plus importants conjointement.

- **Fête de la musique**

La fête de la musique organisée par la Mairie s'est déroulée pour la première fois au Creux-de-Genthod et le bilan est assez positif. Quelques ajustements de jeunesse seront encore nécessaires.

- **Transports des personnes à mobilité réduite**

Sept transports ont été organisés par la commission.

- **Tréteaux**

La commission s'est prononcée favorablement pour confier l'organisation des Tréteaux à un comité indépendant. Une convention de partenariat a été établie. Les prochains Tréteaux devraient être organisés le 19 septembre 2015.

- **Bibliothèque**

Les locaux de la bibliothèque agrandis sont maintenant opérationnels.

- **Budget 2015**

Le budget a été étudié et les montants destinés aux subventions des sociétés communales et différentes manifestations communales ont été alloués. Les budgets pour la prochaine saison culturelle et le fonctionnement de la bibliothèque ont également été arrêtés.

Pour terminer, je remercie les membres de la commission de la culture pour leur participation aux commissions et leur intérêt pour proposer des spectacles pour des saisons culturelles riches et variées, et bien sûr la Mairie pour l'organisation de la partie logistique bien plus contraignante que par le passé avec le nouveau centre communal. »

➤ **Bâtiments** : Rapport de M. HONEGGER, président

« La commission s'est réunie sept fois durant ces douze derniers mois.

Les principaux projets traités étaient :

La très importante rénovation de la Maison du Pressoir, pour laquelle la commune a engagé des fonds à hauteur de Frs. 1'350'000,-. Le suivi des travaux et le contrôle des comptes correspondent au budget, malgré des imprévus. Moins satisfaisant est le retard des travaux, initialement prévus pour fin novembre de cette année.

La rénovation, voire l'extension du bâtiment de la Mairie appelé le Château est un grand et ambitieux projet. Il est divisé en plusieurs petits et grands sous-projets qui occuperont la commission durant encore quelques années.

La finalisation du projet du Centre communal avec ses trois bâtiments, dont on peut retenir les éléments suivants :

Les trois bâtiments ont été certifiés Minergie. Le premier bilan énergétique d'exploitation est très réjouissant. Environ 80% de l'énergie consommée est couverte par des énergies renouvelables, géothermie et solaire. Ces deux énergies renouvelables ont aussi fourni 15% du besoin en énergie du complexe scolaire.

Le contrôle des coûts s'avère aussi plutôt réjouissant. Le coût total de l'ouvrage est d'environ Frs. 16,6 millions et le dépassement est de seulement 3%, soit moins de Frs. 500'000,-. Ce résultat réjouissant montre que la réalisation des bâtiments et de l'aménagement extérieur a bien été accompagnée tant par l'architecte que par l'Exécutif.

Les membres de la commission ont pu visiter les bâtiments en construction du Domaine du Châtaignier au chemin de la Petite Voie. Ils ont été accueillis très chaleureusement. C'est une action à refaire.

En cours :

- *La modification des sanitaires du restaurant du Château ;*
- *La terrasse de l'épicerie ;*
- *L'attribution des deux appartements de la Maison du Pressoir ;*
- *L'organisation du concours pour le bâtiment de la Voirie au Chemin des Chênes. »*

➤ **Environnement** : Rapport de M. FEYER, président

« La commission s'est réunie six fois en 2014.

Les sujets abordés étaient :

L'étude des Eco points à plusieurs reprises.

L'activité de l'aéroport a été discutée et la commune a organisé une visite de l'aéroport qui a eu lieu le 26 juin 2014. L'Exécutif nous a promis qu'un représentant de l'Association des communes riveraines de l'Aéroport vienne présenter ses activités prochainement.

Le 15 avril, Mme Enrica D'Alfonso, responsable du développement durable de la commune de Bellevue, est venue nous présenter son rôle, son travail, ce qui a été fait et le futur. Sa présentation est sur le CMNet.

Le 6 mai, la société GEB Solutions est venue nous présenter son système de revalorisation des déchets alimentaires et organiques. La commission propose que lors de l'étude du futur centre de voirie, la possibilité d'installer une telle machine soit étudié. Leur présentation se trouve également sur le CMNet.

La journée nature a eu lieu le 6 septembre à la Maison du Terroir à Lully. Ce fut de nouveau une belle visite qui a connu une forte participation puisqu'il a fallu refuser du monde.

La commune doit réaménager le giratoire à l'entrée de Bellevue, sur la route de Lausanne. L'Exécutif nous a présenté plusieurs projets et nous sommes dans l'attente du projet définitif.

Pour terminer, le 29 novembre, a eu lieu l'atelier décoration de Noël, une nouvelle fois sous la conduite professionnelle de Mme Savary. Les participants ont apprécié et ont pu faire des magnifiques décorations de porte ou de table. »

➤ **Finances** : Rapport de Mme PITTELOUD, vice-présidente

« La commission des finances a pu constater un bouclage de l'exercice 2013 à l'équilibre. Les recettes ont de nouveau été meilleures que prévu et la commission va étudier en 2015 la péréquation financière pour la comprendre en détails.

La commission a également travaillé sur le processus budgétaire et présenté un budget à l'équilibre pour l'année 2015. La commission remercie le comptable de la Mairie et Monsieur le Maire pour les explications sur ces dossiers qui sont parfois difficiles à saisir. »

➤ **Génie civil et mobilité** : Rapport de M. Favre, président

« Monsieur le Maire, Messieurs les Adjoints, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Cette année 2014, la commission s'est réunie à 5 reprises, mais n'a pu pour autant avancer sur les sujets en cours ou les dossiers sur lesquels la commission a été interpellée par le Conseil municipal.

En effet, la commission n'a pu travailler correctement, dû majoritairement au manque répété d'information et du suivi lacunaire des dossiers de la part de l'Exécutif.

Ainsi le projet des canalisations au chemin des Troiselles est au point mort, bloqué par des erreurs de communication entre la Mairie et les propriétaires fonciers du chemin.

De même la requalification du chemin de la Petite Voie n'a pu avancer, car les études du mandataire ont été bloquées par l'Exécutif.

La commission n'a reçu que tardivement les informations demandées à plusieurs reprises, concernant l'état du mur de la Revillotte et la nécessité de le rénover. Ces informations étant incomplètes, aucun préavis n'a pu être pris par la commission à ce jour.

Néanmoins, il faut noter les points positifs suivants au bilan de cette année 2014 :

- chemin Pré-Paul : suite au préavis de la commission et au vote du crédit par le Conseil municipal, le revêtement du chemin sera rénové au printemps.*
- Les canalisations à la route de Rennex, vers le chemin des Limites ont été réalisées et le problème de l'évacuation des eaux pluviales réglé.*

Enfin, du point de vue de la mobilité, la réflexion sur la gestion du parcage a été lancée et sera étudiée sur certains secteurs sensibles comme le chemin Pré-Félix et en général sur l'ensemble du territoire de la commune.

L'évolution de la situation du parcage au Creux de Genthod sera suivie avec attention.

Il me reste à remercier les membres de la Commission pour leur aide et leur travail et l'ensemble du Conseil municipal pour votre attention. »

➤ **Scolaire** : Rapport de M. REALINI, président, lu par Mme ISCH, vice-présidente

« La commission s'est réunie trois fois afin de préparer la fête des promotions 2014.

L'événement s'est déroulé pour la première fois en partie dans le nouveau centre communal.

Une protection scolaire a dû toutefois être montée, car, vu la saison, les participants ont préféré rester dehors.

La variété des mets offerts par les différentes sociétés locales en complément du menu principal proposé par le restaurant du Château a été largement appréciée.

Les jeux installés ont eu aussi un grand succès.

Le budget a été largement sous-utilisé, les dépenses totales de la fête s'élevant à Frs. 41'500,-, du fait de la suppression de la tente.

Pour la prochaine édition des promotions 2015, il faudra régler quelques soucis avec la sonorisation et la faible hauteur de la scène qui impactent négativement la partie officielle et la musique.

Je tiens à remercier tous les collaborateurs et collaboratrices de la Mairie qui ont permis encore une fois le succès de cette manifestation, ainsi que le Maire, ses adjoints et les membres de la commission pour leur soutien. »

➤ **Sécurité publique** : Rapport de M. LAGRANGE, président

« Les deux principaux sujets qui ont été traités par la commission sont l'élaboration d'un cahier des charges pour la sécurité à Genthod et le parking des Chânats pour lutter contre le stationnement des remorques et de mobil homes ventouses. C'est avec grande satisfaction que j'entends qu'on a réussi à obtenir l'autorisation, à savoir que ce projet a débuté en septembre 2012.

De plus, certains membres de la commission se sont rendus à Troinex pour la présentation d'un concept de vidéo surveillance.

Puis, un miroir a enfin été posé en bas de la route de Saugy. »

➤ **Groupement intercommunal de la Vigne Blanche** : Rapport de Mme BORLOZ-NEUFFER, présidente

• **Compte rendu des activités du semestre d'hiver 2013-2014**

Les activités ont surtout tourné autour de la patinoire. L'hiver doux et sans neige a permis une très bonne fréquentation. D'ailleurs les cours donnés (6x 4h) par une jeune patineuse ont été très appréciés des enfants et des parents.

• **Installations sportives**

Il a été prévu un budget de Frs 15'000.- pour la pose d'installations de fitness en extérieur. Mais après informations prises auprès de la ville de Versoix, qui venait d'installer quatre engins de ce type et dont le coût s'est élevé à Frs 128'000.-, les commissaires ont estimé l'investissement trop élevé et l'ont refusé.

Une proposition d'installer un petit mur de grimpe sera discutée ultérieurement en tenant compte de la sécurité des usagers.

• **Tableau électrique définitif**

Le CI a demandé aux SIG et à un électricien qu'un devis soit établi pour la pose d'un raccordement définitif électrique pour la patinoire. Le devis s'élevant à Frs 44'000.- (soit Frs 27'000.- pour les SIG et Frs 17'000.- pour l'électricien) et le fait que si l'on envisage un jour de changer de patinoire contre une synthétique, qui ne nécessiterait pas un tel aménagement électrique, les commissaires ont refusé cet investissement à l'unanimité.

• **Ventilation d'extraction de la cuisine**

A la suite du nettoyage des conduits de ventilation, il a été constaté que le ventilateur posé dans la cuisine, lors de la construction du bâtiment, n'était pas un ventilateur de cuisine et qu'il avait, de plus, été posé à un mauvais emplacement (ventilateur posé en début de circuit et non pas en fin de circuit).

Le devis de Frs 5'600.- a été établi pour le changement de ventilateur et les membres du CI ont décidé son remplacement. Néanmoins, un courrier sera adressé au bureau d'architecture, afin de demander une explication et un remboursement de cette facture.

- **Nettoyage**

L'entreprise de nettoyage donne entière satisfaction.

- **Restaurant**

Il y a une nette amélioration, l'accueil est très sympathique. Les restaurateurs ont prévu d'installer un bar à salades à midi, ainsi qu'une rôtissoire pour des poulets à emporter. La carte a été revue et les prix baissés. Le restaurant est souvent plein, le seul bémol étant le service un peu trop long.

Concernant le parking, le restaurateur a demandé à être averti lorsque celui-ci doit être utilisé, afin de pouvoir gérer au mieux ses réservations et éventuels banquets. Il faut savoir que celui-ci est en partie utilisé par l'armée et par les aînés de Bellevue, ainsi que par la gymnastique. Ce que la Mairie de Bellevue a fait.

Pour information, le parking sera fermé en partie, en raison de travaux de réfection de la route de Valavran. Les restaurateurs et les riverains ont été informés. Ces travaux dureront sept à huit mois.

Le restaurateur a mentionné, par ailleurs, que l'établissement fermera une semaine entre Noël et Nouvel An.

- **Budget 2015**

Les membres du GIVB ont accepté qu'un montant de Frs 1'000.- soit inscrit au budget (poste 34.13.318.00 – Honoraires et prestations de service) pour le défraiement de la patineuse qui donne des cours tous les samedis.

Par ailleurs, le poste 34.13.314.00 garde une dotation de Frs 15'000.-, afin de couvrir différents achats ou/et réparations (par exemple panneaux interdisant l'accès aux chiens, prise cuisinière, Fase, etc.).

Les charges prévues sont en baisse de Frs 21'450.-. La répartition des frais généraux de Frs 207'760.- se fera comme suit : Frs 112'513.74 pour Bellevue et Frs 95'246.26 pour Genthod, sous réserve de la répartition du nombre exact d'habitants au 31.12.2014.

- **Patinoire**

La patinoire a ouvert, comme vous le savez certainement, le 22 novembre 2014.

- **Divers**

Pour votre information, un site a été créé sur facebook : www.facebook.com/GIVBVigneBlanche.

5. AMORTISSEMENTS COMPLÉMENTAIRES 2014 ET MOYENS DE LES COUVRIR (DÉLIBÉRATION)

M. MAZENOD montre à l'écran le document des amortissements complémentaires transmis aux conseillers municipaux. Il rappelle que cette délibération n'est pas contraignante. S'il n'y a pas les fonds suffisants à la clôture des comptes 2014, l'amortissement ne se fera pas. Il s'agit de clôturer dix investissements qui représentent un montant total de Frs 1'590'475,55. Il ajoute que les prévisions fiscales 2015 montrent des recettes bien supérieures que celles prévues en 2014. Cela signifie qu'il y a un potentiel pour diminuer significativement le compte de fonctionnement, ce qui est intéressant au vu des incertitudes et des investissements à venir. Il rappelle que l'idée n'est pas d'avoir zéro amortissement, sachant que si un jour il devait y avoir un budget déficitaire, le déficit ne devrait pas excéder le montant des amortissements. Il faut remplacer 34 par 62.

Le Président demande à Mme BORLOZ-NEUFFER de donner lecture de la délibération.

Amortissements complémentaires 2014 et moyens de les couvrir

Vu les investissements importants et leur impact sur la planification budgétaire,

vu l'estimation de l'impôt 2014, version octobre 2014 produite par le département, avec les valeurs du centime personne physique de CHF 363'577 et personne morale de CHF 127'280.-,

vu que ces nouvelles estimations permettent de prévoir une augmentation de la production fiscale de CHF 1'642'922.- par rapport au budget 2014, soit respectivement CHF 660'922 pour les personnes physiques et CHF 982'000.- pour les personnes morales,

Vu l'article 30, al. 1 lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

et sur proposition de la Mairie,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 14 voix pour, soit à l'unanimité.

1. De procéder à des amortissements complémentaires dans l'exercice 2014 à l'actif sur les postes suivants:

N° comptes	Désignation investissements		Montants
050.140.07	Ponton Saugy	CHF	62'528
050.141.32	Modération trafic Rte de Malagny	CHF	66'000
050.141.33	Eclairage M. Rose rte de Malagny	CHF	60'000
050.141.34	Réaménagement ch. des Chênes	CHF	32'000
050.141.37	Aménagement ch. de la Mairie	CHF	58'991
050.141.44	Route de Saugy trottoir éclairage	CHF	250'000
050.141.45	Pougny Pré-Félix revêtement éclairage	CHF	96'000
050.143.11	Salle de gymnastique	CHF	200'275
050.143.14	Transformation ancienne salle gym	CHF	664'682
050.143.17	Halle gonflable tennis	CHF	100'000

2. De comptabiliser ces amortissements complémentaires sous les rubriques 34.332 et 62.332 «Amortissement complémentaire du patrimoine administratif » pour respectivement CHF 964'957 et CHF 625'519.-.
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2014 de CHF 1'590'476.-.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

6. PROPOSITIONS DE LA MAIRIE

M. MAZENOD annonce que la Mairie a trois propositions à faire.

Distribution du mérite

M. MAZENOD informe que l'Exécutif a une proposition à faire afin de remettre le mérite communal de manière différente cette année. Il s'agit d'honorer Gilles BLASER, habitant de la commune, qui a été deux fois vice champion du monde de cyclo-cross. L'idée est que ce mérite ne soit pas distribué lors des promotions, qui est la fête des enfants, mais lors de l'apéritif des Rois.

Mme SEMON ajoute que cela a été discuté en commission et cette proposition lui a paru intéressante. Il avait été suggéré que la distribution de ce mérite n'ait pas lieu lors des promotions qu'est la fête des enfants, mais lors de la fête des Rois. Cela dit, si un mérite était une fois distribué à un enfant, il faudra décider à quel moment l'organiser.

Mme ISCH demande de quand datent ses titres de vice-champion.

M. MAZENOD répond qu'ils datent des années 80. Il rappelle qu'un mérite avait été donné à une personne âgée pour l'ensemble de sa carrière.

Le Président invite le Conseil Municipal à voter sur le choix de ce mérite.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 14 voix pour, soit à l'unanimité.

De dédier le mérite de Genthod à M. Gilles BLASER lors de l'apéritif des Rois.

Intégration d'un ossuaire et d'un columbarium dans le cimetière

M. MAZENOD présente le projet d'intégration d'un ossuaire, ainsi que d'un columbarium dans le cimetière de la commune de Genthod, à l'aide d'un diaporama qui sera annexé au procès-verbal. Il propose de renvoyer ce dossier en commission afin qu'il puisse être étudié. Il souhaite également remercier Mme LARDI DEBIEUX pour l'élaboration de cette présentation.

Le Président invite à voter le renvoi du projet en commission aménagement du territoire et tissu économique.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 14 voix pour, soit à l'unanimité.

De renvoyer le projet en commission aménagement du territoire et tissu économique.

M. MAZENOD en profite pour demander que la commission aménagement du territoire et tissu économique organise également une séance pour la signalétique.

M. RYCHNER demande que la présentation pour l'intégration d'un ossuaire et d'un columbarium dans le cimetière soit rapidement distribuée aux conseillers municipaux.

Giratoire de la route Suisse

M. BAUMGARTNER revient sur le giratoire de la route Suisse, situé à l'entrée de Genthod. Il rappelle qu'en date du 13 septembre 2013, l'Etat avait donné le feu vert à la commune de Genthod pour aménager ce giratoire. Récemment, des travaux ont été entrepris par l'Etat suite à une fuite de gaz. Il a été informé que c'est finalement l'Etat qui réaménagera ce giratoire.

7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Décorations et éclairages de la Commune

Mme STALDER prend la parole.

« L'autre soir, je me baladais dans notre village qui, comme par enchantement, a revêtu sa plus belle parure pour les fêtes de fin d'année. Le spectacle qui nous est offert est simplement magique et je voudrais remercier de tout cœur toutes les petites mains qui ont œuvré à la mise en place de ces superbes décorations.

Toutefois, en élevant mon regard vers le ciel, j'ai eu la désagréable surprise de constater que bon nombre de candélabres en fer forgé hébergeaient bon nombre d'hôtes indésirables. Pour vous en convaincre, jetez un petit coup d'œil en sortant sur le candélabre situé devant le Château à la rue du Village.

Aussi, puis-je demander à l'Exécutif de faire le nécessaire afin de redonner du lustre à nos sources de lumière vivement appréciée à cette époque de l'année.

Un grand merci par avance ».

Journaliste du Conseil Municipal

M. HONEGGER souhaite savoir ce qui se passe avec la journaliste qui est absente au Conseil Municipal depuis quelques séances.

M. MAZENOD répond qu'il lui posera la question.

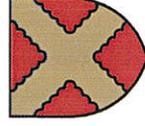
Monsieur le Président lève la séance à 21h30.

La Secrétaire
Fabienne PITTELOUD

Le Président
Wolfgang HONEGGER

**Projet d'intégration d'un ossuaire
ainsi que d'un columbarium
dans le cimetière de la
Commune de Genthod**

Présentation par Monsieur le Maire
lors du Conseil municipal du
9 décembre 2014



introduction

- C'est après la résiliation d'un caveau détenu par une famille que la transformation de l'emplacement en ossuaire a été envisagée.
- Cette réalisation permettra d'améliorer la pratique s'agissant du traitement lors de creuses dans le cimetière.

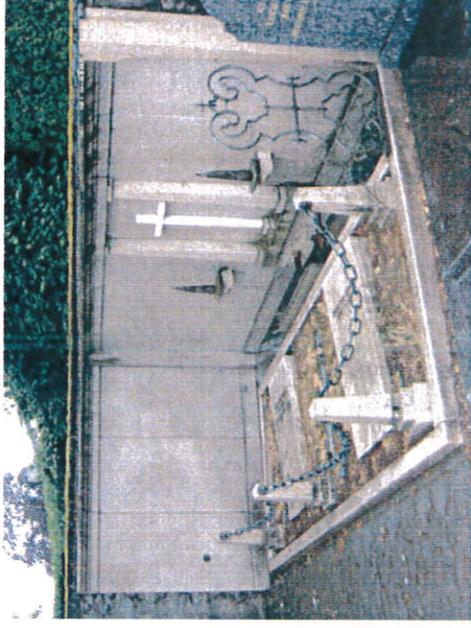
le cimetière en chiffres

- Le cimetière de Genthod dispose de 879 emplacements :
 - 7 ont été désactivés en raison de la présence d'un arbre;
 - 69 emplacements sont actuellement réservés par des familles;
 - 252 emplacements sont libres à ce jour.
- L'espace est réparti en 22 quartiers, comprenant :
 - 3 quartiers des cendres, emplacements réservés aux urnes;
 - 1 quartier à la ligne, où les réservations ne sont pas possibles.
- Depuis 1902, ce n'est pas moins de 761 inhumations qui ont eu lieu dans le cimetière. Il a été dénombré :

en 2013	10 inhumations	dont 5 urnes
en 2012	14 inhumations	dont 6 urnes
en 2011	7 inhumations	dont 4 urnes
en 2010	14 inhumations	dont 10 urnes
en 2009	16 inhumations	dont 8 urnes
en 2008	15 inhumations	dont 6 urnes

historique du caveau dévolu à l'ossuaire

- Il appartenait à la famille Bruemmer depuis les années 60.
Mme Yvonne Bruemmer a été inhumée en octobre 1962, suivie de son père, M. Eugène Bergin, inhumé en février 1969.



- Dès 2009, l'escalier conduisant au caveau de cette famille présentait un réel danger, les murs s'effritant et les plaques de marbre se décollant peu à peu. Vu la dangerosité des lieux tant pour les employés communaux que la famille des défunts, un devis a été sollicité à l'entreprise Simond en 2010 pour sécuriser l'accès.

la cession du caveau

- Après plusieurs échanges de correspondance avec l'Etude d'avocats en charge des affaires de la famille et représentant le répondant du caveau, c'est en juillet 2013 que l'unique héritière de la famille a abandonné à la Commune ledit caveau familial, ainsi que les monuments et ornements.
- La clé du caveau a été remise à la Commune pour confirmation de la cession de l'emplacement en janvier 2014.

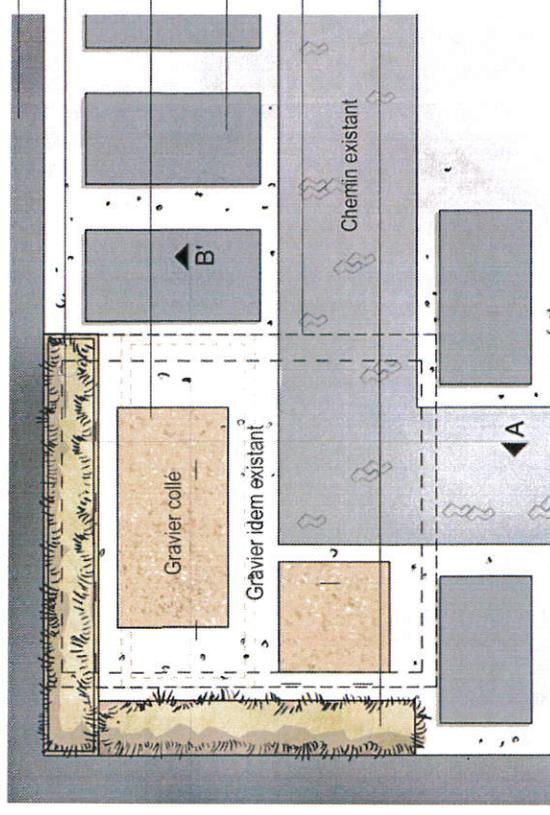
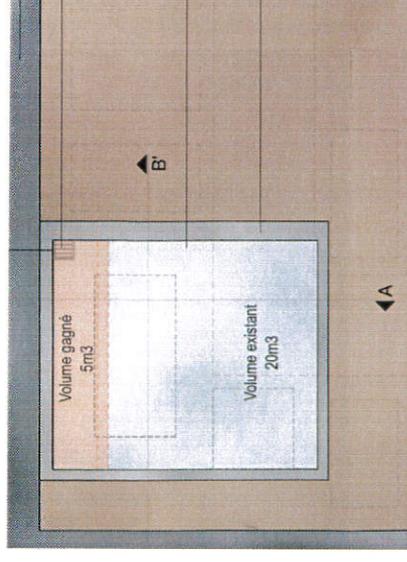


les premières transformations

- Les Pompes Funèbres Générales de Genève SA ont procédé à l'exhumation des deux cercueils en juillet 2014, puis à leur incinération et a remis les urnes à la Mairie.
- Pendant l'été 2014, une rencontre a eu lieu avec le Bureau d'architectes Gilbert Henchoz, qui a débouché sur une proposition d'honoraires d'architectes pour le projet de réhabilitation du tombeau à transformer en ossuaire acceptée par l'Exécutif.
- Dès la rentrée et après plusieurs réunions, un projet de transformation du caveau en ossuaire a été présenté par MM. Raphaël Saive et Florian Christophe à M. Soutter et Mme Lardi Debieux.

Le projet en détail

- La transformation comprend :
 - la consolidation du caveau d'origine et de ses murs ainsi que des murs d'enceinte du cimetière;
 - la création d'une fosse de 25 m³ et de deux ouvertures par trappons assistés d'un vérin;
 - la surface sera composée de gravier ainsi que de gravier collé sur les trappons pour permettre le passage d'utilitaires.
- Les travaux représentent un montant d'approximativement CHF 93'000.-.



la création d'un columbarium

- Une estimation de chiffrage pour l'option d'ajouter un columbarium sur le monument de l'ossuaire a été calculée par le Bureau d'architectes.
- Les surfaces contre les deux murs d'enceinte du cimetière permettent deux variantes, les éléments proposés ne dépassant pas 2 m de haut pour ne pas être visibles au-delà de chaque mur :

➤ Variante 1 39 urnes sur l'emprise des 2 murs
estimation à CHF 60'000.-

➤ Variante 2 24 urnes, réparties en 4 modules de 6 urnes
segmentés de poches de plantations
le long des 2 murs
estimation à CHF 40'000.-



une question écologique

- La question de l'aménagement du cimetière devra bientôt être évoquée. La loi interdit en effet depuis 2010 l'utilisation de produits phytosanitaires.
- Cette ordonnance est parue sur les substances dangereuses sur tous les emplacements consolidés. La plupart des cimetières communaux modifient leurs aménagements, en ôtant le gravier et en laissant des espaces verts. Le but étant de laisser au naturel, d'entretenir avec une tonte régulière, et d'encourager la biodiversité.



Cimetière du Grand-Saconnex

étude du projet

- Afin de reprendre le dossier, de discuter des éventualités proposées à la commune et de finaliser le projet, il est proposé le renvoi en commission pour étude.

Merci à tous de votre attention !

François Mazenod, maire